

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques MULOT  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 405 821 00033

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 886 472 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 145 154 €, le solde restant s'élève à 1 741 318 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **121 972 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **300 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

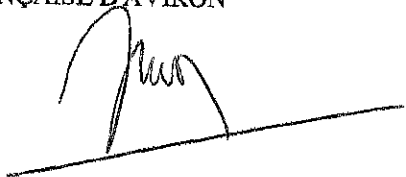
Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **3 186 472 €**

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le *3 juillet 2015*

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'AVIRON



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

*Thierry MOSMANN*  
Thierry MOSMANN

*Visé le 7 juillet*  
par LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
*ET 2401275513*

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux définis par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CR5 Web	42583	45000	49163	45000	49000	50000	50000	53000
Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer	59476	63000	59476	63000	63000	67000	70000	73000
Développer les compétences de l'entraîneur	103754	108000	103559	108000	115000	117000	123000	128000
Intégrer à l'emploi et favoriser la pérennisation	15278 (35,4%)	16100 (35,9%)	15278 (35,4%)	16100 (35,9%)	17400 (35,4%)	18000 (35,9%)	18000 (35,4%)	19000 (35,9%)
Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"	9583 (22,2%)	11100 (24,4%)	11816 (28,5%)	11100 (24,4%)	11100 (24,4%)	11100 (24,4%)	11100 (24,4%)	11100 (24,4%)
Favoriser la création de nouveaux clubs	107	110	107	110	115	120	125	130
Fournir la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants	18,59	0	18,59	0	0	0	0	0
Développer l'attractivité pour les personnes en situation de handicap	6	7	6	7	6	7	6	5
Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réhabilitation	57,27%	%	57,27%	%	100%	100%	100%	100%
Développer l'aviron de mer	77,07%	%	77,07%	%	100%	100%	100%	100%
Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Développer la pratique de l'aviron indoor	44 (95,6%)	46 (97,5%)	46 (97,5%)	46 (97,5%)	46 (97,5%)	46 (97,5%)	46 (97,5%)	46 (97,5%)

Objectifs partagés	2014		2015		2016		2017	
	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible
Taux de lettres signées	46	46	49	46	46	43	46	46
Nombre de clubs en activité	4040	40716	40818	41220	41526	41526	42026	42026
Nombre de diplômes professionnels délivrés	24630	30630	36678	30630	36675	40690	45825	45825
Nombre de salariés dans les clubs, Com. départementaux et ligues (seulement les emplois techniques)	307	310	315	310	320	320	325	325
Nombre de Clubs labellisés EPA	18869	20075	19074	20075	21085	22085	23010	23010
Nombre de créations de clubs	9	10	5	10	10	10	10	10
Nombre d'adhésions renouvelées (total des manifestations toutes disciplines)	296	290	290	290	290	310	301	301
Nombre de licenciés Harai (estimation)	220	250	593	250	275	300	350	350
Nb. de clubs engagés effort physique de projet validés DR et ARS	70	79	79	128	2070	3012	4072	4072
Nombre de licenciés Mer	7730707	840404	840404	8250110	8500712	8700714	9100716	9100716
Nombre de sections sportives	4749031	4946506	768518	4946506	5150600	5305000	5552000	5552000
Nombre de licenciés (jeunes)	070	20020	823	20020	80025	120025	150050	150050
Nombre de licenciés aif	0	100	185	100	150	200	240	240
Rank de la France aux CM -23 ans Dames (indice PO -épreuves O)	1140	642	642	50	570	570	570	570
Rank de la France aux CM (indice PO -épreuves O)	8	6	6	6	4	5	6	6
Rank de la France aux CM Hommes (indice PO -épreuves O)	9	5	5	6	5	5	5	5
% de sportifs sélectionnés en EOP pour les CM H et F issus des pôles France	79	82	82	75	75	75	75	75
Nombre de patentes	3990009	4120000	4120000	4110000	4110000	4110000	4110000	4110000
Nombre de français dans les instances internationales	6	6	6	6	6	6	6	6
Nombre de compétitions en championnat national	2247	2167	2167	2350	2500	2600	2700	2700



## Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demandé	Accordé	Budget fédéral
<b>Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer</b>	250 000 €	45 000 €	40 000 €	210 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	250 000 €	45 000 €	40 000 €	210 000 €
<b>Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"</b>	250 000 €	45 000 €	40 000 €	210 000 €
Action 1	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
<b>Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants</b>	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
Action 1	30 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	30 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
<b>Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap</b>	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire</b>	50 000 €	25 000 €	24 000 €	26 000 €
Action 1	50 000 €	25 000 €	24 000 €	26 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	50 000 €	25 000 €	24 000 €	26 000 €
<b>développer la pratique de l'aviron féminin, fidéliser le public licencié au delà de 18ans</b>	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Développer la pratique de l'aviron indoor</b>	25 000 €	15 000 €	14 000 €	11 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	14 000 €	11 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	15 000 €	14 000 €	11 000 €
<b>Développer l'aviron de mer</b>	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
<b>Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin. Reconstruire le haut niveau féminin</b>	760 000 €	635 000 €	565 000 €	195 000 €
Action 2	760 000 €	635 000 €	565 000 €	195 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	570 000 €	480 000 €	430 000 €	140 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	190 000 €	155 000 €	135 000 €	55 000 €
<b>Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin</b>	1 765 600 €	1 410 000 €	1 315 000 €	450 600 €
Action 2	1 765 600 €	1 410 000 €	1 315 000 €	450 600 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 515 600 €	1 220 000 €	1 140 000 €	375 600 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	250 000 €	190 000 €	175 000 €	75 000 €
<b>Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron</b>	120 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €
Action 2	120 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €
<b>Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France</b>	1 160 000 €	950 000 €	879 500 €	280 500 €
Action 2	875 000 €	760 000 €	700 000 €	175 000 €
Aides personnalisées (AP)	330 000 €	330 000 €	300 000 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	545 000 €	430 000 €	400 000 €	145 000 €
Action 3	285 000 €	190 000 €	179 500 €	105 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	95 000 €	65 000 €	59 500 €	35 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	190 000 €	125 000 €	120 000 €	70 000 €
<b>Développer les compétences de l'encadrement</b>	365 000 €	180 000 €	171 972 €	193 028 €
Action 2	125 000 €	125 000 €	121 972 €	3 028 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	125 000 €	125 000 €	121 972 €	3 028 €
Action 4	240 000 €	55 000 €	50 000 €	190 000 €
Formations fédérales	180 000 €	35 000 €	30 000 €	150 000 €
Professionnalisation de l'activité	60 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
<b>Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réathlétisation</b>	35 000 €	25 000 €	20 000 €	15 000 €
Action 3	35 000 €	25 000 €	20 000 €	15 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	35 000 €	25 000 €	20 000 €	15 000 €
<b>Favoriser et accroître les relations internationales</b>	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Action 1	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Action 2	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	1 680 000 €	1 445 000 €	1 386 472 €	1 494 128 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

300 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

1 186 472 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (Indemnité des CTS)

121 972 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 764 500 €

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

**CONVENTION D'OBJECTIFS**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON**

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 121 972 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2014	
RANVIER Patrick	DTN	X		7 729 €	
BARATHAY Samuel	EN	X		4 726 €	
BEL Sébastien	FN	X		4 726 €	
BESANCON Alexis	EN	X		4 726 €	
BOUTON Pascale	FN	X		4 726 €	
DECHAMP Jérôme	EN	X		4 726 €	
FAUCHE Daniel	EN	X		4 726 €	
GOSSE Christine	EN	X		4 726 €	
IMBERT Charles	FN	X		4 726 €	
JOLLY Pascal	FN	X		4 726 €	
NOTTELET Eric	FN	X		4 726 €	
PONS Olivier	EN	X		4 726 €	
PURIER Gilles	EN	X		4 726 €	
RAYMOND Patrick	EN	X		4 726 €	
SCHULTEY Yannick	FN	X		4 726 €	
BOSQUET Gilles	CMN		X	945 €	
CEILLIER Jri	CMN		X	945 €	
COLARD Michel	CMN		X	945 €	
OZZAN Vincent	CMN		X	945 €	
QIGLEUX Hélène	CMN		X	945 €	
GUILHEM Maxime	CMN		X	945 €	
LEREBOUTLET Didier	CMN		X	945 €	
MACIELEWSKI Hugo	CMN		X	945 €	
MOREL Pascal	CMN		X	945 €	
PERRIER Frédéric	CMN		X	945 €	
PERROT Jean	CMN		X	945 €	
PICARD Michel	CMN		X	945 €	
TABOURIER Bastien	CMN		X	945 €	
TANT Sébastien	CMN		X	945 €	

TOTAL 87 123 €

+ charges correspondantes 34 849 €

**Total de la subvention 121 972 €**

ANNEXE 4



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

17515		90000		Identification du compte pour une utilisation nationale	
c/Etabl.		c/guichet		08610558745	43
				n/compte	c/rib

CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE			Domiciliation			BIC		
						CEPAFRPP751		

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
Intitulé du compte						

FEDE FRSE SOCIETES D AVIRON

17 BOULEVARD DE LA MARNE  
94130 NOGENT SUR MARNE